Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_22A-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02 96 41 12 41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 07 mai 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 22 : PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES (école publique Albert JACQUART)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le septième jour du mois de mai 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 10 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire,** Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints,** Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Cyril HUCHET donne pouvoir à Jean-Pierre HUCHET
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Virginie FRANCOIS
Luc REBOURS donne pouvoir à Delphine France
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Myriam RENAULT

01 Conseiller municipal était absent
Virginie FRANCOIS
Secrétaire de séance : Delphine France

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 30 avril 2026

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser une participation aux frais de « Voyage scolaire » aux parents des enfants de Pléboulle scolarisés à l'école publique Albert Jacquart de MATIGNON :

- Deux enfants scolarisés à l'école publique Albert Jacquart de MATIGNON ont participé à un voyage le coût total est de **272.00 €** (du 09 au 13 mars 2026.)

Il est proposé de verser un montant égal à 30 % du reste à charge, avec un maximum de **100.00 €** par enfant, soit un montant total **81.60** € par enfant.

Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

école publique de MATIGNON 2026		
	Enfant 1	**Enfant 2**
cout du voyage	272.00 €	272.00 €
participation APE	0.00 €	0.00 €
Reste à charge	**272.00 €**	**272.00 €**
30% du rac-Max 100	**81.60 €**	**81.60 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** de verser la somme de **81.60 € (par enfant)** de participation aux voyages scolaires et classes découverte aux enfants qui en ont fait la demande,
- **CHARGE** à madame le Maire d'imputer la dépense sur le budget de la commune au compte 6574.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_22A-DE

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 07 mai 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL